

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Bouygues-proces-repousse>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Non à l'EPR de Flamanville > Actualités de campagne > **Octobre 2014 : procès pour travail dissimulé sur le chantier de l'EPR : les protagonistes se défilent pour échapper à la justice**

15 octobre 2014

Octobre 2014 : procès pour travail dissimulé sur le chantier de l'EPR : les protagonistes se défilent pour échapper à la justice

Bouygues et ses sous-traitants Atlanco et Elco devaient comparaître devant le tribunal correctionnel de Cherbourg à partir du 21 octobre. Atlanco ayant disparu dans la nature, l'audience est repoussée à mars 2015. Rappel sur les pratiques de ces entreprises véreuses.



Travail dissimulé sur le chantier de l'EPR : une entreprise sous-traitante de Bouygues disparaît dans la nature pour échapper à la justice

Du 21 au 23 octobre 2014, Bouygues et ses prestataires Atlanco et Elco étaient censés comparaître devant le tribunal correctionnel de Cherbourg pour "travail dissimulé par dissimulation de salariés et d'activité, prêt illicite de main d'œuvre et marchandage". 460 ouvriers polonais et roumains (163 travaillant pour Atlanco et 297 pour Elco) sont concernés par cette affaire. Salaires rognés, droits aux congés bafoués, couverture sociale inexistante, menaces : des pratiques quasi-esclavagistes au "pays des droits de l'homme" ! [Pour plus d'infos, écouter l'enquête sur le travail illégal sur le chantier de l'EPR de Flamanville sur "Secrets d'info", le 10 octobre 2014.](#)

Les entreprises pourraient avoir à payer des amendes de 225 000 euros, sans compter les millions d'euros de cotisations sociales impayées que l'État pourrait réclamer. Les sommes non payées représenteraient en effet entre 8 et 10 millions de manque à gagner pour l'URSSAF !

Or le procès a été repoussé à mars 2015, le temps de retrouver les responsables d'Atlanco qui... sont désormais aux abonnés absents !

Des entreprises sous-traitantes véreuses dont les pratiques étaient connues depuis longtemps

Multirécidiviste, Atlanco a de bonnes raisons de craindre la justice. En février 2014, l'entreprise avait déjà été condamnée à verser six mois de salaire à 59 ouvriers polonais. Et surtout, cela fait déjà plusieurs années qu'elle bafoue les droits des travailleurs aux côtés de Bouygues : **sous le nom de Rimec, Atlanco avait déjà sévi pour le compte du géant du BTP sur le chantier de l'EPR d'Olkiluoto, en Finlande.** En 2007, les salariés de Rimec avaient découvert que l'entreprise retenait un tiers de leur salaire, prétendument au titre des impôts et charges sociales, sans préciser où allait l'argent. Un ouvrier polonais avait été licencié après avoir contacté les services fiscaux finlandais et d'autres ont été menacés par Bouygues pour avoir parlé aux médias (Voir l'article de Libération du 16 septembre 2008 : ["En Finlande, les droits rognés des ouvriers de Bouygues"](#))

En janvier 2010, le [Helsingin Sanomat](#), premier quotidien finlandais, rapportait par ailleurs que "« Sur le site il y a eu plus de 4000 travailleurs de 60 pays différents, dont 1200 Polonais dont la plupart venaient de la sous-traitance. [...] En septembre 2008, les Polonais qui travaillaient pour le compte du sous-traitant irlandais Rimec ont menacé de faire grève. Au milieu du projet, Rimec a décidé de transférer ses bureaux à Chypre. Elle avait retenu un tiers des salaires de ses employés sans préciser ce qu'elle en avait fait. Il y avait aussi des irrégularités dans le paiement des congés, les assurances maladie et la santé. D'après les Polonais, Rimec se faisait payer 24 euros de l'heure mais ne reversait que 8 euros à ses travailleurs.".

Voir notre article : [Acier low-cost, travail illégal : la face cachée du réacteur EPR](#)

Les procès ne font que commencer

Cette affaire de travail dissimulé ne constitue qu'une partie des accusations qui pèsent sur ces entreprises. La Cour d'appel de Caen doit ainsi examiner le 17 novembre la condamnation de Bouygues à 75 000 euros d'amende le 8 avril en correctionnelle à Cherbourg et celle d'un grutier à trois mois de prison ferme, pour la mort accidentelle d'un ouvrier sur le chantier de l'EPR en janvier 2011.

Plusieurs autres ouvriers sont déjà morts sur le chantier et l'Autorité de Sécurité Nucléaire, qui avait en 2011 dénoncé l'absence de protection sociale de ces travailleurs détachés à Flamanville, avait aussi déploré qu'en 2010, sur le chantier, un accident du travail sur quatre n'ait pas été déclaré. En

décembre 2013, le Ministère du Travail avait même ordonné la [suspension du chantier](#) suite à la découverte de malfaçons et dysfonctionnements qui constituaient de graves risques pour les travailleurs.

Espérons que la justice finisse par rattraper ces entreprises véreuses et mette un terme au chantier !

Enquête sur les conditions de travail sur le chantier ([Émission "Interception" du 6 octobre 2013](#))

[Pour en savoir plus sur les défauts de l'EPR](#)